

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. IV, No 3.

Montréal, Mars 1898.

50 cts par an.

MON BOUQUET

Je possède un bouquet de pauvres fleurs fanées
Que je garde jaloux, comme on garde un trésor ;
Car dans ce cher débris je crois trouver encor
Le parfum de la main qui me les a données.

Et quand mon souvenir remonte en son essor,
De mes jours de bonheur, les rives fortunées,
Sur ces roses que seul le temps a profanées
Un doux rayon d'amour sème des reflets d'or.

Pauvres fleurs !... bien souvent inutiles rosées,
Les larmes de mes yeux vous auront arrosées,
Sans rien vous rendre hélas ! de votre éclat vermeil.

N'importe, je vous aime, ô reliques bénies !
Restez là sur mon cœur, et mes lèvres ternies
Vous presseront encor dans mon dernier sommeil !

LOUIS FRÉCHETTE.

ENFANT, POURQUOI PLEURER

Enfant, pourquoi pleurer puisque sur ton passage
On écarte toujours les ronces du chemin ;
Une larme fait mal sur un jeune visage.
Cueille et tresse les fleurs qu'on jette sous ta main.

Chante, petit enfant, toute chose a son heure ;
Va de ton pied léger, par le sentier fleuri ;
Tout paraît s'attrister sitôt que l'enfant pleure,
Et tout paraît heureux lorsque l'enfant sourit.

Comme un rayon joyeux ton rire doit éclore,
Et l'oiseau doit chanter sous l'ombre des berceaux.
Car le bon Dieu, là-haut, écoute dès l'aurore
Le rire des enfants et le chant des oiseaux.

GUY DE MAUPASSANT.

Notre Système de Caisse des Malades

Nos lecteurs mutualistes liront avec intérêt, nous en sommes certains, le passage suivant d'un discours de M. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général, prononcé la semaine dernière, sur le système d'organisation des caisses des malades de l'Alliance Nationale. La question y est traitée au point de vue des principes généraux, et de manière à convaincre les esprits les plus prévenus et les plus récalcitrants.

Nos confrères feront bien de le lire attentivement et de le faire lire à leurs amis, car il démontre jusqu'à l'évidence, que les fondateurs de l'Alliance Nationale se sont inspirés aux meilleures sources de l'expérience, et qu'ils ont voulu fonder une institution solide et durable.

Rien en effet n'est plus propre à assurer l'existence d'une institution comme la nôtre, que la décentralisation partielle de l'administration de la société, qui permet aux membres de suivre de plus près son fonctionnement, et qui assure à la société, le concours actif et vigilant de tous les hommes de bonne volonté qu'elle possède dans son sein.

Nous laissons la parole au Secrétaire Général :

Comme je viens de le dire, l'un des buts de l'Alliance Nationale, — et c'est un but commun à toutes nos sociétés canadiennes-françaises et catholiques, — est de venir au secours de ses membres que la maladie empêche de pourvoir aux principaux besoins de leur famille.

Je n'insisterai pas sur les avantages qui résultent pour les travailleurs de s'assurer le paiement d'une indemnité raisonnable pendant ces tristes périodes de chômage. Seulement, j'ajouterai quelques mots sur le système que nous avons adopté pour l'administration des fonds destinés à payer ces bénéfices.

La bonne administration de ces fonds est certainement l'une des questions les plus importantes qui s'imposent à nos sociétés, car c'est certainement l'un des principaux éléments de leur prospérité, tandis qu'une mauvaise administration est de nature à entraver gravement leur action bienfaisante.

Lorsque nous avons fondé l'Alliance Nationale, nous avons à choisir sur ce point entre deux systèmes d'administration. L'un de ces systèmes consistait à centraliser les ressources de cette caisse, l'autre, de laisser à chaque cercle, ou pouvoir local, l'administration et la propriété de ses fonds.

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes, les fondateurs de notre société, s'appuyant non-seulement sur les résultats obtenus en cette province, mais encore sur l'expérience de la mutualité en Angleterre et en France, ont opté pour le système de la décentralisation.

Je me permettrai de vous indiquer sommairement quelques-unes des raisons qui nous ont induit à en

agir ainsi si vous voulez bien me donner quelques minutes d'attention.

D'abord, il ne faut pas perdre de vue, que ce bénéfice est institué en faveur des hommes de bonne foi qui, étant incapables de vaquer à aucun travail, se trouvent dans l'impossibilité de pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles.

La première condition requise est que la société fasse un choix judicieux de ses membres. Si elle admet indifféremment les paresseux, les exploités et les valétudinaires comme l'homme laborieux, honnête et de bonne santé; ces derniers ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils ne sont pas entrés dans une mutualité réelle, puisque tous les avantages sont d'un côté et qu'ils sont grandement exposés à se trouver en face d'une caisse vide, lorsque plus tard, dans un avenir plus ou moins éloigné, ou plus ou moins rapproché, ils auront besoin d'un secours légitimement acquis par les sacrifices constants qu'ils se seront imposés.

Les sociétés de secours mutuels sont non-seulement obligées d'exercer une grande vigilance dans le choix de leurs adhérents afin de protéger les épargnes que l'honnête travailleur leur confie pour les faire fructifier, mais cette vigilance doit s'exercer également dans la distribution des bénéfices à ceux qui les réclament.

Il est de la plus haute importance, dans le choix des sociétaires, de n'admettre que des sujets gagnants honorablement leur vie et celle de leur famille. Seul, l'homme laborieux, l'honnête homme, l'homme de cœur, qui ne réclamera que ce qui lui sera légitimement dû, doit trouver asile dans nos rangs. Le malhonnête homme, le fripon, doit en être soigneusement banni.

Mais outre ces qualités morales, le sociétaire doit aussi jouir d'une bonne santé, à son admission, afin que tous les membres soient placés sur un pied d'égalité, comme il convient dans une mutualité.

Oh ! je sais bien qu'en admettant dans nos rangs des hommes à la constitution délabrée, nous pourrions dans certains cas rendre de grands services à leur famille et faire par là acte de charité. Mais la charité a des formes multiples. Les sociétés St-Vincent de Paul ont la noble mission de protéger ces malheureux. La mutualité n'est pas organisée pour faire face à ces besoins. Elle s'est donnée une autre mission, inspirée du même sentiment de charité, celle d'accumuler les épargnes de ses membres pour les protéger aux jours d'épreuve et d'adversité.

La société de secours mutuels n'a pas précisément pour but de secourir la misère, elle s'applique plutôt à la prévenir, à l'empêcher d'entrer au foyer domestique, en donnant généreusement, mais avec sagesse et prudence, à ceux qui lui ont confié leurs épargnes, un secours efficace le jour où le malheur vient les frapper.

L'Alliance Nationale a lieu de se féliciter jusqu'à présent, de ne compter dans ses rangs, que des hommes honnêtes, fidèles à l'engagement d'honneur qu'ils ont souscrit lors de leur admission.

Néanmoins, dans une organisation comme la nôtre, il convient de se prémunir autant que possible, contre toute tentative illégitime qui serait de nature à frustrer les intérêts généraux. Et à ce point de vue, rien ne devait être négligé pour assurer une surveillance et un contrôle efficaces dans la distribution des bénéfices accordés aux malades.

Car il est incontestable, que l'expérience des sociétés démontre, qu'il se produit un grand nombre d'accusés dans cette distribution de bénéfices et de secours pour cause de maladie.

Les mesures de prudence que je viens d'indiquer

dans le choix des sociétaires et dans un examen tout à la fois juste et sévère des réclamations faites pour bénéfices en maladie, sont, vous l'admettez avec moi, — et tout mutualiste de quelq'expérience le proclame, — absolument indispensables.

Le jour où les sociétés de bienfaisance admettront indistinctement dans leur caisse des malades tous ceux qui se présenteront, quelq' soit leur condition de santé, et où elles paieront, sans contrôle, toutes les réclamations produites, elles devront fatalement se préparer à fermer leurs portes à courte échéance ou tout au moins à supprimer ces secours.

J'ai dit tout à l'heure, qu'ayant à choisir entre la centralisation et la décentralisation des ressources destinées à payer ces bénéfices, nous avons opté pour ce dernier système.

Je vous indiquerai brièvement, quelques-unes des raisons qui nous ont déterminé dans ce choix.

Il n'y a pas de doute, qu'en établissant une caisse des malades dans chaque paroisse, nous intéressons les membres qui sont groupés autour de cette caisse et qui en ont l'administration, à choisir de bons sujets pour la société. Ce fonds étant leur propriété et leur garantie, ils veilleront, ne serait-ce que pour protéger leurs intérêts immédiats dans cette caisse, à refuser l'admission dans la société à tout candidat dont l'entrée serait une menace pour les intérêts généraux de l'Association.

Tandis que ces fonds étant centralisés au Conseil Général, l'intérêt, — qui bien souvent est la seule mesure des actions des hommes, — ne serait pas assez immédiat, assez évident, pour que les membres de la société, dispersés à travers toute une province, prêtent activement leur concours pour assurer la bonne administration de cette caisse. Il y aurait danger alors qu'un certain nombre de personnes considéreraient la société comme une sorte de gouvernement, que tout le monde peut piller, sans que personne qui en a connaissance, songe à s'en plaindre ou à avertir charitablement les administrateurs. Je sais bien, que cela ne serait pas une règle générale et qu'un très grand nombre de personnes honorables considéreraient toujours de leur devoir de protéger de leur mieux les intérêts de la société en telle occurrence. Mais encore, comment le pourraient-ils faire efficacement ?

Dans certains cas, et même des cas trop nombreux, les uns favoriseraient l'admission d'un client, d'autres d'un ami, ceux-ci d'un chaland, ceux-là, d'un voisin ou d'un parent, sachant bien cependant que ce candidat ne devrait pas être admis, dans l'intérêt général.

Au contraire, si la caisse des malades est une institution paroissiale, tous les membres du cercle veilleront avec un soin jaloux, à ce que seuls, les bons sujets, puissent en faire partie, car ils sentiront bien mieux que c'est leur propre intérêt qu'ils défendent en agissant de la sorte.

Maintenant, tout ce que je viens de dire relativement à l'admission des membres, s'applique en substance au paiement des réclamations de bénéfices pour cause de maladie.

Pour recevoir des bénéfices, il faut être malade. Il ne suffit pas de se dire malade, ou de se croire malade, ou même de désirer l'être quelque peu, à une époque où l'ouvrage se fait rare ; mais il faut être malade au point de ne pouvoir vaquer à aucune occupation rapportant un bénéfice appréciable pour la subsistance de la famille.

Les règlements de presque toutes les sociétés s'expliquent à peu près dans ces termes. Malheureusement, l'expérience d'un grand nombre de sociétés démontre, trop souvent, que des gens réclament des

bénéfices auxquels ils n'ont aucun droit, et que, si l'administration de la caisse des malades n'est pas surveillée efficacement, le plus clair de ses revenus sert à payer des réclamations mal fondées, et même quelques fois frauduleuses. C'est là l'expérience d'un trop grand nombre de sociétés.

Sans doute on doit toujours s'attendre à ce qu'il y ait quelques abus dans le monde, mais en toute chose il faut chercher à les supprimer ou au moins à les amoindrir. Nos efforts doivent tendre vers ce but. Et lorsque je parle d'abus, je ne perds pas de vue que ce sont là, incontestablement, des cas d'exceptions, et que la très grande majorité des réclamations sont légitimes et bien fondées.

Mais ces cas d'exception, lorsqu'ils ne sont pas contrôlés efficacement, tendent toujours à augmenter et sont un danger véritable pour nos sociétés.

Ces réclamations ne peuvent être contrôlées efficacement que par des personnes se sentant immédiatement intéressées et qui, demeurant dans le voisinage des membres malades, sont en état d'exercer cette surveillance sans frais.

Si tous les revenus convergeaient au bureau principal de la société qui aurait à décider sur la valeur des réclamations, comment les officiers généraux pourraient-ils, en maintes circonstances, se rendre compte d'une manière satisfaisante, de leur légitimité ?

Ainsi, messieurs, si vous voulez bien me le permettre, je vous inviterai à vous asseoir avec moi autour de cette table, où nous allons siéger ensemble comme Bureau Exécutif temporaire.

Voici une réclamation reçue de Sherbrooke, en voici une autre qu'on nous a adressée de Rimouski, je vous en soumets une troisième qui nous vient de Québec, et une quatrième qu'on nous a transmise de Hull. Elles sont appuyées de certificats signés par des personnes que nous ne connaissons pas, et qui se donnent le titre de médecins. Le sont-ils, ou ne le sont-ils pas ? Ces messieurs, s'ils sont réellement médecins, ont sans doute fait leur devoir, en autant que les circonstances l'ont permis. Mais quelques-uns d'entre eux n'avaient peut-être jamais vu le malade avant qu'il se soit présenté à eux pour expliquer son cas. Ces médecins n'ont jamais été payés pour faire d'enquête afin de s'assurer de la sincérité des déclarations de leur nouveau patient.

Règle générale, ils prendront sa parole et lui signeront un certificat attestant qu'en effet il est malade au point de ne pouvoir faire aucun travail.

Du reste, ces médecins n'ont peut-être jamais lu la constitution de la société, et ne connaissent guère, par conséquent, les conditions requises pour avoir droit aux bénéfices.

Et là-dessus, messieurs du Bureau Exécutif temporaire, vous êtes appelés à voter.

Mais voici une lettre qu'un membre de la société, demeurant à Rimouski nous écrit, à l'effet que son confrère de cet endroit, qui réclame des bénéfices, n'est pas malade ; que la société l'a payé depuis deux ou trois mois, bien qu'il n'ait jamais été malade et qu'il n'ait pas perdu un seul jour de travail.

Comment voulez-vous régler la question ?

Il se peut fort bien que ce soit un avertissement charitable, mais il se peut aussi que ce soit un ennemi qui cherche à se venger.

Comment juger la question ? Il faut évidemment envoyer un délégué faire une enquête sur les lieux si l'on veut connaître la vérité.

Mais ce n'est pas toujours facile de faire une enquête dans ces circonstances, et puis c'est dispendieux, et

cela entraînerait probablement plus de frais à la société que de payer les bénéfices réclamés.

Ensuite, y aura-t-il toujours des personnes assez charitables pour avertir la société ? Malheureusement, malgré que ce soit bien un devoir de charité d'avertir son prochain, lorsque quelqu'un tente de lui causer un préjudice, un certain nombre de personnes ne le comprennent pas toujours ainsi. On ne dénonce pas facilement un ami, un parent, pour le bénéfice d'une société — un corps sans âme, — dont le bureau est situé à des centaines de milles de chez soi. C'est un mauvais principe, mais enfin, c'est la manière de raisonner d'un trop grand nombre de personnes.

Ainsi donc, dans les cas douteux, où dans les cas de fraude, la plupart du temps, la société ne serait pas avertie.

Et en second lieu, un avertissement n'est pas une preuve. Il faudrait faire des enquêtes pour vérifier les faits, ce qui, généralement, ne serait pas pratique.

Voilà, messieurs du Bureau Exécutif temporaire, la situation dans laquelle vous vous trouvez placés pour protéger d'une part la société dont on vous a confié l'administration, et d'un autre côté pour rendre justice aux membres qui ont droit d'être traités selon que les règlements le prescrivent.

Mais en laissant les fonds entre les mains des cercles, c'est-à-dire en faisant de nos cercles des institutions paroissiales, en leur conférant les pouvoirs nécessaires pour administrer leurs affaires, nous avons une garantie qu'une surveillance efficace sera exercée par les intéressés, tous groupés autour de la caisse, et ensuite que cette surveillance sera exercée sans frais, car si, par indifférence, ils laissent dilapider leurs fonds, ils seront exposés à en souffrir.

Si, par hasard, un médecin était tenté pour favoriser son client afin de ne pas perdre sa clientèle et celle de sa famille, de lui donner un certificat auquel il n'aurait pas droit, tous les autres membres du cercle, qui sont aussi ses clients, sont là pour lui demander compte de cet acte de favoritisme et pour réprimer l'abus.

Au reste, le principe de la décentralisation administrative est reconnu partout, — lorsqu'il permet la réalisation de l'objet en vue, — comme beaucoup supérieurement à celui de la centralisation.

Prenez, dans l'ordre politique, le système municipal, par exemple. Croyez-vous que les affaires municipales seraient mieux administrées, si elles l'étaient par le gouvernement provincial, fédéral ou impérial au lieu de l'être par les conseils municipaux ? Non, évidemment. Et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de discuter plus longtemps sur ce sujet.

Maintenant, comment ce système fonctionne-t-il en pratique ?

(A suivre.)

La Dame de Charité

Discrètement, avec grâce et amabilité, on vous tend la main, pas pour soi-même, va sans dire (l'extérieur, du reste, l'indique déjà); mais pour ce pauvre petit qui est là sur la rue, seul, abandonné, dont les parents n'existent plus, ou n'existent que pour être témoins de sa misère; pour le malheureux que le chômage a réduit à la famine et qui

songe, triste et morne en son logis, pendant que ses enfants tendent leurs petites mains avides et que sa femme les regarde, le cœur serré, songeant elle aussi avec angoisse au lendemain; pour cet infortuné que la maladie torture et que le mal aigrît, parce qu'il souffre, en même temps, de l'abandon et de l'abject dénuement.

Quelle est donc cette femme qui va solliciter ainsi ? Quel est son mobile ? Quel instinct la poursuit ? Elle pénètre partout, dans la chaumière des humbles et sous le toit des riches. Rien ne l'arrête. Qu'on la reçoive ou non, elle va; mettant tout orgueil à part et ne songeant qu'au but. Elle accompagne dans sa visite une personne vêtue de noir, portant la guimpe; on la connaît, celle-là: c'est la messagère des pauvres, l'ange de foyers que le malheur habite. Mais l'autre ? L'autre, c'est la Dame de Charité !

Dans notre pays, heureux et béni sous ce rapport, comme sous bien d'autres, la foi religieuse et la charité chrétienne ont élevé des institutions nombreuses destinées au soulagement des misères humaines. Ces institutions, pour ceux qui les connaissent et savent les apprécier, sont une richesse nationale et font honneur à notre peuple. Nous les devons d'abord à l'abnégation et au dévouement de celles qui les habitent, de celles qui sacrifient leur existence entière pour en assurer le maintien. Nous les devons, ensuite, à celles qui leur viennent en aide et sollicitent l'assistance publique en leur nom, c'est-à-dire à nos Dames de Charité, dont le dévouement est digne de celles qu'elles songent à aider dans leur noble mission. Ces Dames sont nombreuses, en certains quartiers surtout, où la fortune, pourtant, n'a pas fait de largesses plus qu'ailleurs, mais où les cœurs, il semble, sont plus larges, plus ouverts, battent plus ardens, plus généreux, disons-le à leur gloire et à leur honneur.

De temps à autre, il se fait parmi elles une levée générale au nom de la charité. Un souffle plus ardent travers les rangs de cette armée d'élite. Il s'agit de promouvoir une œuvre, d'organiser un concours, de réaliser une recette plus élevée, pour subvenir à des besoins plus pressants. Il y a du bien à faire: toutes se rendent à l'appel. Le travail commence; tout le monde est bientôt sur pied. Une activité étonnante se déploie; l'obole tombe de milliers de mains. De cette obole on fait des bourses que le pauvre pourra, non seulement regarder d'un œil

d'envie, mais qu'il pourra toucher dans son besoin.

Le travail fini, chacun retourne à son logis, heureux et content de ce qu'il a fait; songeant aux misères qu'il a soulagées et gardant l'espoir d'une récompense. S'il craint que les hommes ne l'oublient, il sait que la Providence ne l'oubliera pas.

La Dame de Charité! on l'admire souvent de loin; quand on la voit à l'œuvre de près, on sent grandir encore son admiration pour elle.

On la critique parfois et on la trouve importune. Mais songez donc, égoïstes et contempteurs insensibles, qu'elle a une âme et un cœur assez vastes pour vous aimer et vous aider encore, si le malheur vous frappe dans votre ironie amère et votre orgueil insensé.

On cherche à s'expliquer son dévouement! L'explication de son dévouement, de sa générosité, si belle et si grande, il faut la chercher dans sa foi d'abord; puis, au point de vue naturel, dans cet organe mystérieux qui bat sous sa poitrine; dans cet organe siège de toutes les affections nobles et généreuses, siège de la bonté, de la délicatesse et de la charité, siège de l'énergie et des fortes volontés.

Il faut bien que nous l'admettions à notre confusion, le cœur est plus développé chez la femme que chez l'homme, et c'est là ce qui constitue souvent son excellence et sa supériorité.

Pendant que nous délibérons, que nous discutons, que nous ajournons indéfiniment nos entreprises, la femme est à l'œuvre et à l'action. A peine sommes-nous décidés à quelque chose, que déjà elle nous étonne par la rapidité de son travail et la hardiesse de ses conceptions. Elle exerce partout son influence salubre et bienfaisante et c'est de là qu'on a pu dire avec raison: la femme gouverne le monde. Elle gouverne le monde et la société, parce qu'elle est le cœur même et la vie de la société, à travers laquelle elle ne cesse de faire pénétrer sa généreuse et ardente charité.

S'il est une femme qui réalise cet idéal de grandeur d'âme et de générosité, c'est bien la femme canadienne, et parmi les femmes canadiennes, la Dame de Charité, dont la devise semble être:

Sauver le monde par l'amour et la charité!

C. A. DAIGLE.

C'est faire incomplètement le bien que de le faire en secret. L'exemple est perdu.

Jurisprudence

A titre de documents nous reproduisons les importants jugements ci-dessous:

CAISSE DES MALADES

Ce à quoi s'exposent les membres arriérés.

Une cause qui intéresse la mutualité vient d'être décidée par la Cour de Circuit, siégeant à Sherbrooke sous la présidence de de l'Hon. juge White. M. N. G. Bédard, photographe, poursuivait la société des Forestiers Catholiques pour la somme de \$30, comme indemnité pour six semaines de maladie à raison de \$5 par semaine, depuis le 19 juin 1897 jusqu'au 31 juillet suivant, durant lequel temps le mauvais état de sa santé l'empêcha de vaquer à ses affaires. La Cour a constaté que le paiement de telle indemnité était sujet à la condition exprimée dans l'article 3 des règlements se lisant comme suit: "Tout membre arriéré, après avis du secrétaire financier, qui tombera malade dans l'intervalle, ne recevra pas de secours pendant sa maladie, même s'il acquitte alors tous les arrérages." La preuve a montré de plus que lorsque le demandeur est tombé malade, il devait \$7.79 de contributions et avait été notifié par le secrétaire financier et qu'il n'a payé tels arrérages que le 20 juillet. L'action fut en conséquence renvoyée avec dépens.

Du droit des sociétés de modifier leurs règlements.

Narcisse Cabana vs. La société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal.

L'Hon. juge Doherty, siégeant à Montréal dans cette cause, vient de rendre jugement contre le demandeur qui réclamait \$68.00 pour maladie, plus \$50.00 de frais, protêt, etc.

La société Défenderesse ayant passé un règlement à l'effet de ne plus payer à ses membres que vingt semaines de maladie chaque année, M. Cabana, soutenant qu'il avait un droit acquis, poursuivit la dite société et voulait faire déclarer ce règlement "ultra vires."

L'action vient d'être renvoyée, la société ayant été reconnue avoir droit, en assemblée générale, de passer un règlement concernant tous ses membres.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, MARS 1898

Ça et là

Le grand concours !

Il faut renverser les obstacles.

L'Alliance Nationale doit être victorieuse.

Nos caisses des malades sont prospères.

Quel est le sociétaire qui va refuser de gagner l'insigne du \$100,000.00 ?

Nous avons hâte de voir les cercles à l'œuvre dans le concours pour les drapeaux.

Chaque cercle doit faire des efforts pour figurer le plus honorablement possible à la prochaine convention.

Nous sommes déjà dans le troisième mois de l'année actuelle. Vous souvenez-vous de vos bonnes résolutions ?

Tous, sans exceptions, vous devez lire les conditions du concours. Il y a quelque chose qui vous intéressera.

Quatorze cercles ont été institués en 1896 et seize en 1897. L'année 1898 va-t-elle continuer la progression ?

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Troie, P. S. S., curé de Notre-Dame, a accepté la présidence honoraire du cercle Olier.

Les conditions du concours sont tellement favorables, que tous ceux qui veulent faire un peu de travail peuvent facilement gagner un prix.

L'expérience des années passées nous a appris que mars était un bon mois pour le recrutement. Celui de 1898 ne fera pas exception.

Les tempêtes hivernales du mois de février ont empêché le recrutement à la campagne. Il faut reprendre cela durant les mois prochains.

Les prix personnels, dans le concours, sont magnifiques. Le Bureau Exécutif s'est imposé des sacrifices dont on lui sera reconnaissant, nous n'en doutons pas.

Les S. P. G. devront communiquer le décret du concours à leur cercle et donner aux membres toutes les explications nécessaires. Il faut que tout le monde sache qu'il y a un concours.

Vétérans et jeunes guerriers ! fourbissez vos armes et préparez-vous au combat. La lutte sera formidable, mais il nous faut la victoire. Au premier juillet prochain nous devons compter 1,000 sociétaires de plus dans les rangs de l'Alliance Nationale.

Nous croyons savoir que le district de Québec va travailler d'action d'ici au mois d'août pour activer le recrutement. Cela est de nature à nous réjouir. Le vieux boulevard de la race française en Amérique se doit d'être bien représenté dans l'ALLIANCE NATIONALE.

Les cercles du district de Québec, quoique moins nombreux que ceux du district de Montréal, ont bien mérité de l'Alliance Nationale dans le passé et le Bureau Exécutif, en leur offrant un drapeau en prix, reconnaît, d'une manière délicate, les services déjà rendus. Ils ont maintenant l'occasion de donner une fois de plus la mesure de leur valeur.

C'est maintenant qu'il faut prendre toutes les précautions possibles afin de n'admettre que de bons risques. Le désir de gagner un prix ne doit pas vous pousser à recruter de mauvais sujets. Ce serait un bien mauvais calcul et une cause irréparable de faiblesse pour votre caisse des malades et pour notre Association à la prospérité desquelles vous devez surtout songer.

Le Bureau Exécutif a agi sagement en

offrant un grand nombre de prix aux jeunes cercles. C'est le meilleur moyen de favoriser leur développement. N'ayant pas à se mesurer avec les cercles anciens et forts, ils pourront lutter à armes égales. De leur côté, les cercles puissants peuvent faire des concours privés, pour ajouter aux prix déjà considérables qui leur sont offerts.

Il y aura trois ans, ce mois-ci, que parût de premier numéro de cette revue, car elle fut fondée en mars 1895. Soyez bienveillant pour elle et souhaitez lui une longue vie, puisque, alerte et pimpante, elle n'aspire qu'à aller vous trouver chaque mois, aimables lecteurs, pour essayer de charmer vos loisirs, vous fournir des arguments, combattre l'indolence et contribuer au succès de notre belle Association.

Une vigilance de tous les instants, surtout pendant un concours, est le prix de notre sécurité, sécurité pour la caisse des malades, sécurité pour la caisse de dotation. Les présidents de cercles feraient bien de nommer des comités spéciaux permanents auxquels seraient soumis, dans l'intervalle des assemblées, les demandes d'admission afin que l'on exclut soigneusement les paresseux et les gens sans scrupules.

Il est raisonnable que les cercles qui ont déjà gagné un drapeau ou une bannière, dans les derniers concours, ne soient pas admis à concourir pour les drapeaux cette année. D'abord ces cercles n'en ont pas besoin plus d'un, ensuite, ils pourront amplement se dédommager dans les autres parties du concours où les prix sont aussi de grande valeur. Cette décision nous semble fraternelle et nous croyons que tout le monde l'acceptera sans réserve.

Glorifions toujours cette association de dévouements et de sollicitudes, de privations et de douleurs, qu'on appelle une société de secours mutuels, cette association si modeste au début, si humble dans ses formes premières ; qui aujourd'hui découvre et met en jeu, au sein d'existences obscures, des forces imperceptibles ; qui demain transformera la société, car elle aura fait plus que fertiliser les capitaux ou rapprocher les continents, elle aura changé les hommes.



Concours de Recrutement

DU 1^{ER} D'AVRIL AU 30 JUIN 1898

Aux substituts, aux officiers et aux membres des cercles.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire part d'un arrêté du Bureau Exécutif établissant un concours de recrutement pendant les mois d'avril, mai et juin prochains. Messieurs les substituts voudront bien en donner officiellement communication à leurs cercles.

ARRÊTÉ DU BUREAU EXÉCUTIF DU 8 MARS 1898

1. Les cercles et les membres sont cordialement invités à prendre part à un concours de recrutement qui commencera le premier avril prochain (1898), pour se terminer le trente juin aussi prochain (inclusivement).

RECOMPENSES HONORIFIQUES

2. A l'occasion de ce concours, le Bureau Exécutif offre, à titre gracieux, les prix suivants :

PRIX DE CERCLES

3. Un drapeau d'honneur à celui des cercles du district de Québec (*) qui aura le plus augmenté le nombre de ses membres en règle pendant la durée du concours ;

4. Un drapeau d'honneur à celui des cercles du district de Montréal (†) qui aura le plus augmenté l'effectif de ses membres en règle, dans le même temps ;

5. Un drapeau en soie, aux armes de la société, à tout cercle qui augmentera son effectif de membres en règle de 40 0/0 au moins, à condition toutefois que cette augmentation soit de vingt-cinq membres au minimum ;

6. Une série d'insignes d'officiers à tout

(*) Le district de Québec comprend les districts judiciaires suivants : Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Chicoutimi, Gaspé, Rimouski, Kamouraska, Montmagny, Beauce et Arthabaska.

(†) Le district de Montréal comprend les districts judiciaires suivants : Montréal, Ottawa, Pontiac, Terrebonne, Joliette, Richelieu, St-François, Bedford, St-Hyacinthe, Iberville et Beauharnois.

cercle qui augmentera le nombre de ses membres en règle de 25 0/0 au moins, à condition cependant qu'il ait ainsi accru son effectif de quinze membres participants au minimum;

7. Les cercles qui, dans un concours antérieur ont reçu un drapeau en prix, ne seront pas admis à concourir pour les drapeaux, et ceux qui ont gagné leurs insignes d'officiers, ne pourront non plus réclamer ces insignes dans le présent concours.

RIX PERSONNELS

Les prix des trois premières séries seront décernés par ordre de mérite aux sociétaires qui présenteront le plus grand nombre de candidats admis membres pendant le concours.

1^{re} SÉRIE

8. *Offerts à tous les membres de la société :*

1^{er} Prix.—Une montre en or ou \$50.00.

2^{me} Prix.—Une montre en or (filtease) ou \$35.00.

2^{me} SÉRIE

9. *Prix particuliers aux membres des cercles ayant PLUS de trente membres en règle au premier avril prochain :*

1^{er} Prix.—Une montre en argent ou \$25.

2^{me} Prix.—\$20.

3^{me} Prix.—\$15.

4^{me} Prix.—\$10.

3^{me} SÉRIE

10. *Prix particuliers aux membres des cercles ayant MOINS de trente membres en règle au premier avril prochain :*

1^{er} Prix.—Une montre en argent ou \$25.

2^{me} Prix.—\$20.

3^{me} Prix.—\$15.

4^{me} Prix.—\$10.

MÉDAILLE DU \$100,000.00

11. Une médaille de sociétaire à tout membre qui aura présenté deux candidats admis membres pendant le concours.

12. Pour mériter les prix ci-dessus offerts dans la 1^{re}, 2^o et 3^o série, il faudra avoir présenté, au minimum, le nombre de membres suivants : Pour le prix de \$50, trente-cinq membres; celui de \$35, vingt-huit membres; ceux de \$25, vingt membres; ceux de \$20, quinze membres; ceux de \$15, douze membres; ceux de \$10, huit membres;

13. Les membres admis dans un cercle en vertu d'une lettre de sortie ou par l'ad-

mission dans son sein d'un cercle en voie d'organisation ou organisé, ainsi que les fondateurs et les membres détachés ne seront pas comptés;

14. Un cercle non plus qu'un membre ne pourra recevoir deux récompenses et nul ne pourra réclamer les prix auxquels pourraient prétendre, dans une autre série, les membres qui auront mérité les deux premiers prix de la première série (montres en or), ces prix faisant retour à la société.

15. Les cercles pourront, s'ils le désirent, éliminer par règlement, de \$1.00 chacun les taux du droit d'entrée établis par l'article 176, pour les candidats qui seront admis pendant ce concours.

16. Le président et le secrétaire-archiviste de chaque cercle prépareront, certifieront et expédieront, le premier juillet prochain, au Secrétaire général un état détaillé, donnant les noms et prénoms de candidats admis qui ont été présentés par chaque membre. Les états qui ne seront pas adressés au Secrétaire général avant le 15 juillet, ne seront pas pris en considération.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 10 mars 1898.

Sec.-Gén.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE LABELLE, No 129.

Institué le 2 mars 1898, à Buckingham, comté Labelle, par M. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général.

Officiers élus :

Président honoraire et chapelain, Rév. P. Frs Michel; S. P. G., Ls de G. Raby, régistrateur; Président, J. Palma Lahaie; Vice-président, L. O. David; Secrétaire-arch., M. A. Ménard; Secrétaire-fin., A. Rodrigue; Trésorier, Désiré Lahaie; Médecin-exam., A. Rodrigue; Comm., J. F. Proulx; Int., Cyrille Joanis.

CERCLE MASSON, No 130.

Institué le 3 mars 1898, à Masson, comté Labelle, par M. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général.

Officiers élus :

Chapelain et S. P. G., Rév. J. B. Routhier; Prés., Théo. Daoust (maire); Vice-prés., Jos. Séguin; Sec.-arch., Max. Cousineau; Sec.-fin., Olivier Pagé; Trés., G. B. Faribault; Méd.-exam., G. B. Faribault; Comm., H. Charette; Int., Alex. Roberge.

Le nécessaire c'est ce qu'il faut à l'ouvrier pour l'entier développement de ses forces, la conservation de sa santé, la maturité de son intelligence et le repos de sa vieillesse.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Célébration de la victoire du Dr C. A. Daigle.

Le 8 février dernier, sur l'invitation de la section littéraire et musicale, un auditoire d'élite se pressait dans la salle de réunion du Cercle Jeanne d'Arc. Il s'agissait d'inaugurer une série de conférences publiques et de mettre un digne couronnement au magnifique travail qui s'était fait en faveur de notre ami le Docteur C. A. Daigle, au dernier concours de charité du bazar de l'Asile Saint-Vincent de Paul, en distribuant des souvenirs de ce concours à celles qui avaient donné un généreux appui et assuré un si grand succès à notre confrère. A 8 heures précises, la salle était comble et le beau sexe y était largement représenté; ce qui ne contribuait pas peu à embellir la réunion et à la rendre agréable et intéressante.

La séance fut ouverte par un morceau de piano, exécuté par madame V. Champagne, avec tout l'art et le talent qui la distinguent. Le président du cercle, M. Ernest Brunel, fit ensuite une très belle allocution, dans laquelle il souhaita la bienvenue aux Dames et parla des projets du Cercle Jeanne d'Arc, espérant qu'ils auraient l'encouragement de celles qui daignaient l'honorer ce soir-là de leur présence. Il félicita son confrère, le Dr Daigle, s'exprimant heureux de ce que le Cercle avait pu faire pour lui en cette circonstance. Le docteur, dit-il, est le père du Cercle Jeanne d'Arc et en fils bien-né, celui-ci ne pouvait se dispenser de lui donner un témoignage de gratitude. Il regrette que le Cercle n'ait pu faire davantage encore.

Un duo intitulé: "Jeanne d'Arc et Bedford", fut chanté par M. Ovide Mathieu et Mlle Regina Rondeau; deux jeunes artistes très avantageusement connus déjà, et qui ont su rendre avec beaucoup d'âme ce magnifique morceau.

Une excellente conférence fut alors donnée par M. Victor Martineau, sur un des héros de la Nouvelle-France: le comte de Frontenac. L'influence et le caractère de cet homme de valeur furent très bien décrits par le conférencier, qui rappela sa fière réponse aux Anglais faisant le siège de Québec et le sommant de se rendre: "Je vous répondrai par la bouche de mes canons." Nommé gouverneur à deux reprises différentes, Frontenac défendit courageusement la colonie. Ce fut sous son administration que s'illustrèrent LeMoine de St Hélène, Hertel et d'Iberville; les deux premiers par leurs excursions dans la Nouvelle-Angleterre et le dernier à la Baie d'Hudson. Il poussa la découverte du Mississippi qui fut complétée par le Père Marquette, Joliet et Cavalier de la Salle. Homme de volonté et d'action, il fut beaucoup de bien à la colonie. Il eut des admirateurs enthousiastes et aussi des adversaires et des ennemis, comme en ont tous les hommes d'initiative, dont le travail et les succès portent souvent ombrage aux esprits étroits. Il eut peut-être contre lui, de ces haines que la supériorité inspire quelquefois à la médiocrité, mais il eut avec quelques-uns de ses administrateurs, des difficultés dans lesquelles il eut des torts; elles étaient dues surtout à l'énergie impétueuse de son caractère et à l'ardeur de ses convictions. Bref, ce fut un homme dont il ne faut pas perdre la mémoire et qui doit nous rester cher à plus d'un titre.

Après la conférence il y eut un duo de piano et violon par M. Albert Chamberland (artiste de 10 ans)

et Delle L. Chamberland, qui furent applaudis jusqu'au rappel.

Le Dr C. A. Daigle fut ensuite invité à prendre la parole. Il remercia les nombreux amis qui lui avaient aidé. Par lui-même, il eut fait peu, avec leur concours il a pu faire beaucoup. Il dit que, s'il est une chose qui fait plaisir, c'est de pouvoir compter sur ses amis, quand les circonstances nous obligent à réclamer leurs services. Il donna les raisons qui lui avaient fait accepter de prendre part à ce concours de charité. Il s'agissait de venir en aide à une institution qui fait beaucoup de bien; il le savait pour en avoir été bien des fois témoin, lorsqu'il a eu occasion de donner des soins aux pauvres de son quartier, et il a cru qu'il ne pouvait refuser son aide, tout faible qu'il fut, à une œuvre aussi importante, aussi belle; il a cru qu'il était de son devoir d'accepter. Il n'a nullement eu en prévision le résultat qui a été obtenu. Il lui semblait, quelque fut le résultat qui devait suivre, qu'il aurait toujours sa part de mérite et qu'il y aurait toujours assez d'honneur à travailler pour une bonne œuvre, surtout avec des concurrents comme ceux qu'on lui donnait. Pendant le concours, lui et ses amis ont travaillé avec tout le zèle et l'entrain qu'ils étaient nécessaires au succès général de l'entreprise, mais ils croient pouvoir se rendre le témoignage d'avoir traité leurs adversaires avec toute la délicatesse et la charité qui convenaient en une telle circonstance. En beaucoup d'occasions, ils se sont plu à faire leur éloge, voulant démontrer par là, qu'ils entendaient les traiter dignement et leur faire une lutte, avant tout, charitable. Ils ont été heureux de les voir favorisés, là où ils avaient des chances personnelles de succès, considérant qu'ils travaillaient dans l'intérêt de l'institution à laquelle ils désiraient venir en aide. Ne voulant pas mettre au niveau d'ambitions personnelles, ce qui devait se faire au nom et sous l'inspiration de la charité, ils ont laissé leurs amis libres de travailler pour eux, lorsqu'ils s'y étaient d'avance engagés et ils ont loué comme ils le méritaient, tous ceux qui s'occupaient de cette bonne œuvre.

Grâce au dévouement de ses amis, un résultat sans précédent a été obtenu. Le plus brillant succès est venu couronner leurs efforts. Il n'en tire aucune vanité pour lui-même, parce que la chose ne conviendrait pas et parce qu'il ne croit pas avoir plus de mérite que ses adversaires, qui ont fait, eux aussi, un magnifique travail. Le mérite et l'honneur, de son côté, reviennent surtout à ceux qui lui ont aidé: à son organisateur M. Jps. Lorange, dont l'éloge n'est plus à faire et qui a été cette fois, comme toujours, admirable de dévouement. Grâce à lui, il a eu la plus belle organisation qui se soit jamais faite dans un concours de cette nature. Le mérite revient encore à ses confrères du Cercle Jeanne d'Arc, à leur digne président M. Brunel, à ses officiers, au comité des messieurs qui ont travaillé pour lui et en particulier à son président M. J. E. Huot, aux familles qui ont pu lui donner leur appui et il en cite plusieurs qu'il remercie en termes appropriés. Il remercie en particulier les familles Lorange et Renaud, dont les noms, dit-il, sont inscrits en lettres d'or, dans les annales de nos institutions de charité; les familles Choquette et L'Archevêque, qui s'occupent de toutes les bonnes œuvres et que le succès accompagne toujours; la famille Frigon, située en dehors du quartier, qui a tout de même accepté la tâche comme les autres et a su réaliser une somme considérable, qui ne pouvait lui parvenir par d'autres mains; les familles Gariépy, Quintal, Belanger, Demers, Lefebvre, Poulin, Dufresne, Martineau, L'es-

perance, Dominique, Giroux, Deschamps, Girard, Archambault, Lachance, Desormeau, Hamelin, Monette, Lauzon, Tremblay, Galarneau; la liste en serait trop longue pour la donner toute, mais quelque soit la longueur de cette liste, aucun des noms qui y figurent, ne sera oublié dans le souvenir qu'il gardera de ce concours.

Beaucoup de familles, beaucoup d'amis, anciens maîtres et condisciples parmi ceux-ci se trouvent des noms augustes et vénéérés, quoique résidant en dehors cette paroisse, et plusieurs vivant au loin dans d'autres villes où dans les campagnes, lui sont venus en aide, malgré qu'ils connaissent peu l'œuvre de l'asile de St-Vincent de Paul; il ne les oublie pas dans sa reconnaissance et à son tour, ni le temps, ni la distance ne pourront les effacer de sa mémoire. Il n'oublie pas non plus les membres de l'Alliance Nationale, ses confrères des autres cercles qui ont pu lui aider. Il les remercie sincèrement, comme tous ceux qui de différents endroits du pays et même de l'étranger, lui ont fait parvenir leurs généreuses contributions.

Il termine en faisant l'éloge des Dames de charité, de celles qui lui ont aidé et de celles qui ont travaillé pour ses adversaires. Leur zèle et leur dévouement a fait l'admiration de tous. Il fait aussi l'éloge de ses adversaires dont il proclame les mérites. Il fait l'éloge des amis qui ont travaillé pour eux, n'ayant aucun reproche à leur faire, parce qu'il est convaincu de leurs bonnes intentions et parce qu'il sait que le partage du travail était nécessaire au succès général du concours.

Vint ensuite la proclamation de celles qui avaient réalisé les plus hauts montants. Cette proclamation fut faite par M. J. O. Larivière, secrétaire de la section littéraire. Au nombre des Dames, figuraient les premières sur la liste: Mesdames J. W. Harris, J. Gariépy, C. Quintal, V. Champagne, F. Martineau, F. Lorange, T. Amyot; parmi les demoiselles: Mlles B. L'Archevêque, M. Frigon, M. Fecteau, M. L. Charbonneau, S. Choquette, C. Lincourt, D. L'espérance, D. Lorange, D. Dominique, E. Martineau, B. Dufresne, D. Sénécal, D. Touzin, K. Deslauriers, A. Deschamps, D. Cypihot, P. Desormeau, C. Rock, O. Hamelin, B. Langlois, M. Bélanger, P. Beaudoin, D. Couturier, M. Monette, D. Paquin, L. Lauzon, M. Girard, D. Archambault, D. Tremblay, O. Ralte, Z. Lachance, D. DesChâtelets, D. Trudeau, D. Hays, D. St-Louis, D. Dubois, D. Martineau, D. Latour, D. Beauchemin, St-Louis de France, H. Blanchard, A. David, D. Galarneau, D. Bourgeois, D. Hamel, paroisse Notre-Dame, R. Rondeau, D. Le-duc, St-Henri, D. Collin, paroisse Notre-Dame, D. de Rouville, St-Jacques, D. Thériau, Hochelaga, E. Brunelle, Plessisville, Delle E. Rivard, Bécancourt, Dames E. Carignan, T. R. E. Ferron, St-Paulin, D. Bourgeois, des Trois-Rivières, O. Auger, Québec, A. Dutailli, Ottawa, et autres.

La séance se termina par une déclamation très réussie de M. E. Gauthier; un morceau de chant intitulé: "David devant Saül", par M. J. N. Martineau, qui eut, comme son précédent, les honneurs du rappel; et un morceau de piano par M. Braun, organiste bien connu et très apprécié.

Le R. P. Tranchemontagne, invité par le président à adresser la parole, félicita les membres du Cercle de ce qu'ils avaient fait pour leur confrère et pour une bonne œuvre. Il rappela que la charité n'appauvrit personne et parla de la reconnaissance comme un des sentiments les plus beaux et les plus nobles qui soient au cœur de l'homme. Le Cercle Jeanne d'Arc a prouvé

qu'il avait un cœur et une âme et qu'il était capable de se souvenir. Il nous a édifié par sa générosité, sa noblesse et sa délicatesse de sentiment et nous n'avons pas à lui ménager notre admiration. Il n'hésite pas à dire qu'il a monté un degré de plus dans l'opinion, dans l'estime du public; ce qui ne peut nuire à ses intérêts et ne saurait être pour lui, que le gage de nouveaux succès.

Le R. P. Forget, directeur du bazar, invité lui aussi à parler, le fit en termes heureux. Il remercia et félicita les Dames et les Demoiselles sur le beau travail qu'elles ont fait. Leur but a été de travailler pour une bonne œuvre et elles ont su le faire d'une manière qui leur fait honneur. Il félicita le Dr Daigle sur sa manière de prendre les choses et de traiter ses adversaires. Il a eu des égards et de la courtoisie pour tout le monde, dit-il, et il a rehaussé d'autant l'éclat de son mérite. Il espère que dans d'autres circonstances, on sera toujours aussi bon, aussi charitable, aussi généreux.

—A son assemblée régulière du 9 février dernier, ce cercle a décidé de donner sa grande soirée dramatique annuelle, dans la salle Ste-Brigide, quelques jours après Pâques. La section littéraire et dramatique du cercle, sous la présidence de M. V. Martineau a été chargée de l'organisation de cette soirée et tout fait présager un succès sans précédent.

—Deux des membres du cercle Jeanne-d'Arc, ont été nommés membres du comité de régie de l'Association St-Jean-Baptiste, section Ste-Brigide, ce sont M. J. Alcide Chausse qui a été élu 1er vice-président et M. V. Martineau qui a été nommé secrétaire. Nous félicitons cordialement ces deux confrères de l'honneur qu'on leur a fait, et profitons de l'occasion pour ajouter que ces nominations prouvent que le zèle, le dévouement et les autres qualités qui font le bon sociétaire sont récompensés toujours et partout.

—Le cercle Jeanne-d'Arc agit la question de la fondation d'une bibliothèque pour l'usage de ses membres, et bon nombre de personnes, dit-on, ont déjà manifesté le désir de contribuer à la réussite de ce magnifique projet en envoyant des volumes. C'est une excellente idée due à une heureuse initiative et nous croyons que si le cercle faisait un appel direct ou par la voie de cette revue aux différents cercles et membres de l'Alliance, il verrait bientôt affluer entre ses mains quantité de dons qui pourraient l'aider à former un noyau premier assez considérable. Ne sommes-nous pas des frères et ne devons-nous pas s'aider les uns les autres?

CERCLE ST-VALIER, No 20.

A une assemblée régulière du Cercle St-Valier, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Proposé par MM. J. A. Rochette et H. Moisan, secondé par MM. C. V. Gagné, A. Patry et E. Leclerc: Que les membres du Cercle St-Valier, No 20, ont appris avec plaisir l'élection de M. Fidèle Blouin, sr, un des membres fondateurs et ancien président de ce cercle, à la charge d'échevin pour représenter le quartier St-Sauveur au conseil de ville de la cité de Québec, et la réélection de M. Uldéric Cantin, aussi un des membres de ce cercle, à la charge d'échevin pour le quartier St-Valier;

Que MM. Blouin et Cantin, par leur connaissance des affaires, leur intégrité et leur qualité civique, méritent bien l'honneur auquel ils sont appelés;

Que les membres de ce cercle profitent de leur première réunion après la dite élection pour présenter à

MM. Blouin et Cantin leurs félicitations et leur offrir les vœux de succès et de bonheur pour l'avenir.

Proposé par M. Ouellet, secondé par M. Lachaine : Que copie des présentes résolutions soient envoyées à MM. les échevins ainsi qu'à la revue de l'Alliance Nationale pour y être publiées.

Québec, 26 février 1898.

GAUD. LAJEUNESSE,
Sec.-arch.

CERCLE LANORAIE, No

Dimanche, le 20 février, a eu lieu, à Lanoraie, une magnifique cérémonie religieuse à l'occasion de la bénédiction des lettres patentes de ce Cercle.

M. l'abbé Placide Desrosiers, vicaire de la paroisse, et membre de notre société a prononcé un éloquent sermon sur les sociétés de bienfaisance et il a fait l'éloge de l'Alliance Nationale.

Après la messe, M. Arpin, le nouveau président du Cercle, a exposé d'une manière habile, devant un auditoire considérable, les avantages que l'Alliance Nationale donne à ses membres, et il a démontré avec succès l'excellence de son système de Caisse des Malades. Le résultat a été qu'à la dernière réunion dix nouveaux candidats ont produit leur demande d'admission. Comme on le voit nos amis du Cercle Lanoraie travaillent toujours activement et avec succès au développement de leur Cercle qui promet de devenir l'un des plus importants de son district.

CONDOLÉANCES

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Les membres du Cercle Beauharnois, à leur réunion régulière du 14 février 1898, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Que les membres de ce Cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. Louis Bertrand, père de M. Téléphore Bertrand, membre du cercle ; de M. Honoré Côté, beau-frère de M. Oscar Leduc, membre du cercle ; de Madame Poissant, épouse de M. Théodore Poissant, aussi membre du cercle et tiennent à exprimer à ceux-ci leur profonde sympathie dans le malheur qui vient de les frapper ;

Qu'ils prient leurs confrères ainsi que les familles des regrettés défunts de croire qu'ils s'associent de tout cœur aux douleurs qu'ils éprouvent de la perte de parents bien-aimés.

Beauharnois, 15 février 1898.

JOSEPH FORTIER,
Sec.-arch.

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

A une assemblée régulière du cercle St-Pierre, No 8, tenue le 22 février, il a été régulièrement proposé par J. E. Clément, secondé par C. Tanguay et résolu : Que les officiers et membres du cercle St-Pierre, No 8, ont appris avec peine la mort de M. Chs Dall, membre de ce cercle, et qu'ils offrent à la famille éplorée leurs plus sincères condoléances et qu'il soit de plus résolu :

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du défunt ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour publication.

Montréal, 22 février 1898.

T. BÉNARD,
Sec.-arch.

CERCLE STE-ELIZABETH, No 19.

A une séance spéciale tenue le 15 février dernier, les membres de notre cercle ont adopté les résolutions suivantes :

Proposé par Alex. H. Beaulieu, secondé par Ho-

norius Joly, que les membres du Cercle Ste-Elizabeth, No 19, ont appris avec chagrin la mort de Dame Délila Desrochers, épouse de leur estimé confrère M. Jas. St-Georges ;

Proposé par Joseph Forget, secondé par Joseph Casaubon, que les membres du dit Cercle prient la famille St-Georges d'accepter leurs plus sincères condoléances ;

Proposé par J. N. E. Gélinais, secondé par J. A. M. Gadoury, que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille, à la Revue de l'Alliance Nationale et à l'Etoile du Nord.

Ste-Elizabeth, 21 février 1898.

J. A. MAGNAN,
Sec.-arch.

CERCLE ST-VALIER, No 20.

A une assemblée du Cercle St-Valier, tenue le 2 février courant, il a été proposé par M. H. Moisan, secondé par M. le Dr J. A. Marcoux, et unanimement résolu :

Que le cercle ayant eu la douleur de perdre un de ses membres et surtout un de ses officiers les plus dévoués dans la personne de M. Alfred Lessard, trésorier du cercle ; qu'à la mémoire du regretté défunt et par sympathie pour la famille éplorée, cette séance s'ajourne immédiatement.

Proposé par M. V. Gagné, secondé par M. F. Blouin, jr, et résolu :

Que copie de cette résolution soit transmise à la famille et publiée dans les journaux.

Québec, 5 février 1898.

GAUD. LAJEUNESSE,
Sec.-arch.

CAISSE DES MALADES

Prospérité Générale

Les Malades Généreusement Payés

Les Fonds Sagement Administrés

Des Milliers de Piastres en Réserve pour les Mauvais Jours

Nous commençons aujourd'hui la publication de quelques statistiques sur les opérations des caisses de malades de nos cercles pour l'année 1897. Ces statistiques démontrent une fois de plus la prospérité générale de ces différentes caisses, et font vivement ressentir leur efficacité.

Dans les rapports qui nous ont été transmis, nous prenons au hasard l'état des caisses des malades de dix cercles, en les classant dans l'ordre de leur fondation.

Le lecteur constatera : 1o Les sommes qui ont été disponibles dans chacune de ces caisses pour l'année 1897 ; 2o Les déboursés qu'elles ont été appelées à faire pendant l'année ; 3o Le nombre de membres qui étaient inscrits à chacune de ces caisses à la fin de l'année 1897, et 4o Le montant de la réserve par tête accumulée dans chaque caisse à la même date.

Nous nous abstenons pour le moment de faire aucun commentaire, nous laisserons parler les chiffres :

CERCLES FONDÉS EN 1897

<i>Cercle Delorimier, No 112.</i>	
Recettes de l'année	\$76.00
Bénéfices payés à un malade.....	15.00
Surplus.....	\$61.00
Nombre de membres inscrits, 31. Réserve par tête, \$1.97.	
<i>Cercle St-Valentin, No 111 (comté de St-Jean).</i>	
Recettes de l'année	\$69.42
Aucun malade.	
Nombre de membres inscrits, 19. Réserve par tête, \$3.63.	

CERCLES FONDÉS EN 1896

<i>Cercle Ste-Marie de la Beauce, No 99.</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$ 32.16
Recettes de l'année 1897.....	115.35
Total.....	\$147.51
Aucun malade. Nombre de membres inscrits, 25. Réserve par tête, \$5.90.	
<i>Cercle Montmagny, No 105 (comté Montmagny).</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$ 25.25
Recettes de l'année 1897.....	78.60
Total.....	\$103.85
Payé à deux malades.....	4.85
Surplus.....	\$99.00
Nombre de membres inscrits, 14. Réserve par tête, \$7.07	

CERCLES FONDÉS EN 1895

<i>Cercle Charlemagne, No 73.</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$16.46
Recettes de l'année 1897.....	75.83
Total.....	\$92.29
Payé à un malade.....	12.86
Surplus.....	\$79.43
Nombre de membre inscrits, 15. Réserve par tête, \$5.30.	

<i>Cercle Bourget, No 79.</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$224.88
Recettes de 1897	357.61
Total.....	\$582.49
Payé à 6 malades (plus que la moyenne ordinaire).....	267.17
Surplus....	\$315.32
Nombre de membres inscrits, 81. Réserve par tête, \$3.89.	

CERCLES FONDÉS EN 1894

<i>Cercle St-Michel, No 47 (Vaudreuil).</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$247.51
Recettes de 1897.....	65.62

Total..... \$313.13

Dû à un malade..... 10.00

Surplus.... \$303.13

Nombre de membres inscrits, 10.
Réserve par tête, \$30.31.*Cercle St-Jean-Chrysostome, No 57 (comté Chateauguay).*Balance en caisse fin 1896..... \$110.04
Recettes de 1897..... 135.53

Total..... \$245.57

Aucun malade en 1897.
Nombre de membres inscrits, 41.
Réserve par tête, \$6.00.

CERCLES FONDÉS EN 1893

<i>Cercle Dorval, No 4.</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$265.56
Recettes de 1897.....	227.04
Total.....	\$492.60
Payé à 4 malades en 1897, dont l'un a reçu \$100.....	121.43
Surplus....	\$371.17
Nombre de membres inscrits, 44. Réserve par tête, \$8.43.	

<i>Cercle St-Joseph, No 1.</i>	
Balance en caisse fin 1896.....	\$638.35
Recettes de 1897	428.36
Total.....	\$1066.71
Payé à 6 malades en 1897 (très forte proportion).....	265.13
Surplus....	\$801.58
Nombre de membres inscrits, 74. Réserve par tête, \$10.83.	

(A suivre)

AVIS

L'abondance de matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro les cautionnements d'officiers et les nominations de substitués et de médecins-examineurs.

Les membres du cercle St-Edouard, No 126, sont présentement avertis que les assemblées de ce cercle ont été définitivement fixées au 2ème et 4ème lundis de chaque mois, à 8 hrs du soir, à la salle St-Edouard, rue Beaubien, cité de Montréal.

A. BOIRE,
Président.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 31 janvier 1898

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 décembre 1898.....	\$100,551.20
Produit des Contributions de janvier 1898.....	4,037.28
Intérêts.....	698.66
	<hr/>
	\$105,287.14

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	201.86
Par bénéficiaires de feu O. Pa- quet.....	1,000.00
Par bénéficiaire de feu J. D. Côté.....	2,000.00
Par balance au 31 Jan. 1898...	102,085.28
	<hr/>
	\$105,287.14

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$102,085.28
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	609.97
Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles.....	853.00
	<hr/>
	\$103,548.25

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique (Vaudreuil et Dorion).	\$11,100.00
Municipalité Scolaire.....	1,500.00
Prêts hypothécaires.....	54,400.00
La Banque Jacques-Cartier et Hochelega.....	36,238.40
En mains.....	200.21
	<hr/>
	\$103,438.61

Cercles, etc.—Balance de rapports non couverte par les remises effectuées.....	109.64
	<hr/>
	\$103,548.25

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er Février 1898.

Sec.-Gén.

Décret

Du Bureau Exécutif, en date du 15 février 1898.

YUKON, KLONDYKE ET AUTRES RÉGIONS

" Le Bureau Exécutif,

" Considérant que le voyage et le séjour dans les régions comprises entre : 1° le 170^{me} degré de longitude ouest, 2° le 55^{me} degré de latitude nord, 3° le 110^{me} degré de longitude ouest et 4° l'Océan Arctique, constituent dans les circonstances présentes une " entreprises d'opérations et d'expériences dangereuses et de nature à mettre la vie et la santé en danger " ;

" Décrète :

" Tout membre de l'Alliance Nationale qui voyagera ou séjournera dans la région ci-dessus décrite, sera déchu, ainsi que ses ayants-droits, aux termes du paragraphe 4 de l'article de 312, des statuts de l'Alliance Nationale, du droit de participer à aucun des avantages pécuniaires établis par les dits statuts."

En foi de quoi j'ai signé.

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

MORTALITÉS

No 42.—JOSEPH DUGAS, admis dans le Cercle Mascouche, No 30, le 19 février 1894, est décédé le 24 décembre 1897. Cause : *Contusion cérébrale avec hémorrhagie.*

Bénéficiaire : Exilda Cadotte, épouse, \$500.

No 43.—ROMULUS LAURENDEAU, admis dans le Cercle Notre-Dame, No 11, le 12 décembre 1893, est décédé le 25 décembre 1897. Cause : *Cancer.*

Bénéficiaire : Emma Normand, épouse, \$2,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés. Gén., J. L. Crevier, 808 St-Jacques ; Prés., Ernest Lemire, 367 Richmond ; Vice-Prés., C. U. Ouellette, 196 Quesnel ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Verailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine ; Comm., Oct. Taillefer, 2285 Notre-Dame ; Int., Arth. Beaulieu, 163 Murray. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Prés., J. A. Naud, 330 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 754 Dorchester ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., A. P. Côté ; Prés., Alexis Doutré ; Sec.-Arch., Jos. Fortier ; Sec.-Fin., Ose. Lecluc, Jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Ad. Laframboise ; Prés., R. B. Décarry ; Sec.-Arch., Rod. Lefebvre ; Sec.-Fin., Gervais Décarry ; Méd.-Exm., P. A. Vaols (Lachine). Réunions, dernier vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 28 Annie, St-Henri ; Sec.-Arch., E. Z. Massicotte, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4067 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario; Prés., J. O. Ricard, 929 Ontario; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E. Reunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacre-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurat; prés., Dr H. Valois; sec.-arch., M. C. Reunions, 3e mercredis, 71 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., J. E. Clément, 504 Cadieux; prés., Méd. Martineau, 1385 Ste-Catherine; Sec.-Arch., T. Bénard, 102 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy; Méd.-Exam., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; Co Jacques-Cartier 2, St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; sec.-arch., Reunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbeil, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belsile, 12 Chateauguay; Sec.-Fin., C. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exam., L. N. Delorme, M. D. Ropery. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

S. P. G., J. E. Noisieux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. N. Demers, 2153 Notre-Dame; Sec.-Arch., L. E. Simouneau, 335 St-Jacques; Sec.-Fin., Régis Bélanger, 481 des Seigneurs; Méd.-Exam., Dr H. Hervieux, 2232 Notre-Dame. Réunions, 2ème et 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Prés., L. A. Delorme, 27 avenue du Parc; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exam., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 DuBois; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst, Parc Logan; Méd.-Exam., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co Bagot

S. P. G., Louis Bourgeois; Prés., L. H. Gauvin, Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marché; Méd.-Exam., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marclé.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

S. P. G. et Sec.-Fin., Rvd J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Méd.-Exam., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. F. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exam., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., A. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Z. A. Magnan; sec.-fin., J. N. E. Gelinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain; S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., L. T. Foirats, 212 Ste-Hélène; Sec.-arch., G. Lajeunesse, 92 Bédard; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exam., J. A. Marcoux, 263 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 230 St-Jean; Méd.-Exam., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Moïleur; prés., Rvd J. N. Rémillard; sec.-arch., H. Latonde; méd.-exam., Victor Bourgeois. Assemblées, dernier dimanche, à l'Ecole du Village.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, L. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Rvd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exam., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., Rv J. A. Lefebvre; Prés. Jos. Thibaudeau; Sec.-arch., Louis Luc; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exam., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Desrosiers; méd.-exam., A. E. Lecavallier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 166 Désery; Sec.-Arch., W. Desjardins, 257 St-Germain; Sec.-Fin., C. Dignard, 31 Hudon; Méd.-Exam., J. H. Garceau, 166 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle du Collège.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés., Hon. Revd. L. J. Lauzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exam., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois. Bureau Dr Poitras.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N.P.; Sec.-Fin., Dum. Forest; Méd.-Exam., E. G. Courque. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska

1er Prés. Hon. Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon. Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Norb. Exam. Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., H. C. St-Amour; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exam., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., God. Leduc; Sec.-Arch., S. Thibaudeau; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exam., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Ev. Desparois; Prés., A. B. Barron; Sec.-Arch., G. Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exam., Dr. H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTREŒUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. B. d'Arcis, manufacture A. Gervais.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G., J. B. E. Magnan; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., Jos. Lymyre; Sec.-Fin., J. A. Deleglise; Méd.-Exam., J. F. Caron. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., H. Bouras; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exam., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., Prés. et Méd.-Exam., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Duressne; prés., Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Faquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Lefebvre, 731 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin St-Jacques et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 337 Berri; sec.-arch., Emile Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 338 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Frudhomme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-Arch., John McMillan; prés., J. A. Cpevriier; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche d'octobre au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., Henri Mercier; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Pafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

S. P. G., Hector Dupont; Prés., Adh. Paré; Sec.-Arch., Jos. Fournier; Sec.-Fin., J. Théo. Leclerc; Méd.-Exam., J. B. Martin. Réunions, 1er et 3ème mardis, salle Ranson.